

INSTRUCTIONS A SUIVRE: Enregistrez ce formulaire **AVANT** de le compléter, puis **APRES** l'avoir complété afin que les informations saisies puissent être sauvegardées et correctement transmises.

1. Je souhaite faire un don de :	5 € (1,25 € après déduction fiscale)	20 € (5 € après déduction fiscale)	30 € (7,5 € après déduction fiscale)	Autre montant: ___ €
Avec une fréquence:	Mensuelle	Trimestrielle	Semestrielle	Annuelle => Indiquer la date souhaitée: __ / __

2. Je souhaite rester informé(e) des actualités de Première Urgence Internationale:

Je souhaite rester abonné(e) à la revue trimestrielle La Chronique.

Je souhaite m'abonner à la e-Newsletter (adresse email à renseigner dans la partie « 3. Mes préférences » ci-dessous)

3. Mes préférences - Mandat de prélèvement SEPA

Je recevrai un reçu fiscal annuel pour l'ensemble de mes dons.

Je pourrai **faire suspendre l'exécution de ce prélèvement à tout moment** par simple demande, soit par courrier à Première Urgence Internationale – 2 rue Auguste Thomas, 92600 Asnières-sur-Seine, soit par email à l'adresse donateurs@premiere-urgence.org.

Mme. NOM

M. Prénom.....

Date de naissance ___ / ___ / ____

Tél.: ___ ___ ___ Email:

Adresse:

Code postal: ___ ___ Ville:

Association bénéficiaire : Première Urgence Internationale – 2 rue Auguste Thomas, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE - ICS : FR7630076023521211570020045

Désignation du compte à débiter :

IBAN : _____

BIC : _____

Fait à : Le ___ / ___ / ____

Signature (Obligatoire)

**MERCI DE
JOINDRE UN RIB
A VOTRE
SOUTIEN**

En signant ce formulaire, vous autorisez Première Urgence Internationale à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions de Première Urgence Internationale. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.